

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DDEEES 239** Subvention à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin, Boudreau et annexes – ACAPS Caumartin – (9<sup>e</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2011.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin, Boudreau et annexes – ACAPS Caumartin – (9<sup>e</sup>) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin, Boudreau et annexes – ACAPS Caumartin – située 24, rue de Caumartin à Paris 9<sup>e</sup> (C00035 - 90422 - 2012\_06962) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 27.635,81 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).